

Pour la réussite des étudiants salariés.

- 1 Une pédagogie adaptée 2 Pas de prise en compte des revenus du salariat dans l'attribution des aides au logement 3 Pas de prise en compte des revenus du salariat dans l'attribution des bourses



LA CONFÉDÉRATION ÉTUDIANTE

Pour la réussite des étudiants salariés !

Ne plus pénaliser les étudiants salariés !

Les bourses sont insuffisantes pour vivre et ne sont pas versées l'été. Pourtant, l'étudiant qui travaille l'été ou pendant l'année voit son aide diminuée. Nous souhaitons :

- L'exclusion des revenus du travail de l'étudiant dans le calcul des bourses d'enseignement supérieur. Il faut cesser de pénaliser les plus fragiles !

- Le même principe de non prise en compte des revenus doit s'appliquer dans le calcul des aides au logement (Jobs saisonniers, mi-temps)

Chaque été, avec notre partenaire la Cftt, nous réalisons la campagne des jobs saisonniers pour informer les étudiants de leurs droits et devoirs en tant que salariés...



LA
CONFÉDÉRATION
ÉTUDIANTE

>> Nous contacter : 43 bis rue d'Heurpoul

75019 Paris

>> www.confederation-etudiante.org

Des dispositifs pédagogiques adaptés

La dispense d'assiduité accordée à certains étudiants salariés s'apparente souvent à une pédagogie inexistante. Pour remédier à cette situation inacceptable nous proposons pour ces étudiants :

- l'aménagement des emplois du temps (cours du soir, regroupement des cours sur peu de jours).

- Le remplacement des travaux dirigés par différents types de travaux permettant à l'étudiant salarié de mieux gérer son temps (mini-mémoires, dossiers).

Une aide sociale renouvelée

Les étudiants indépendants fiscalement et salariés devraient bénéficier d'un système d'aides inspiré des bourses, dont le calcul serait rapporté aux charges de l'étudiant.

